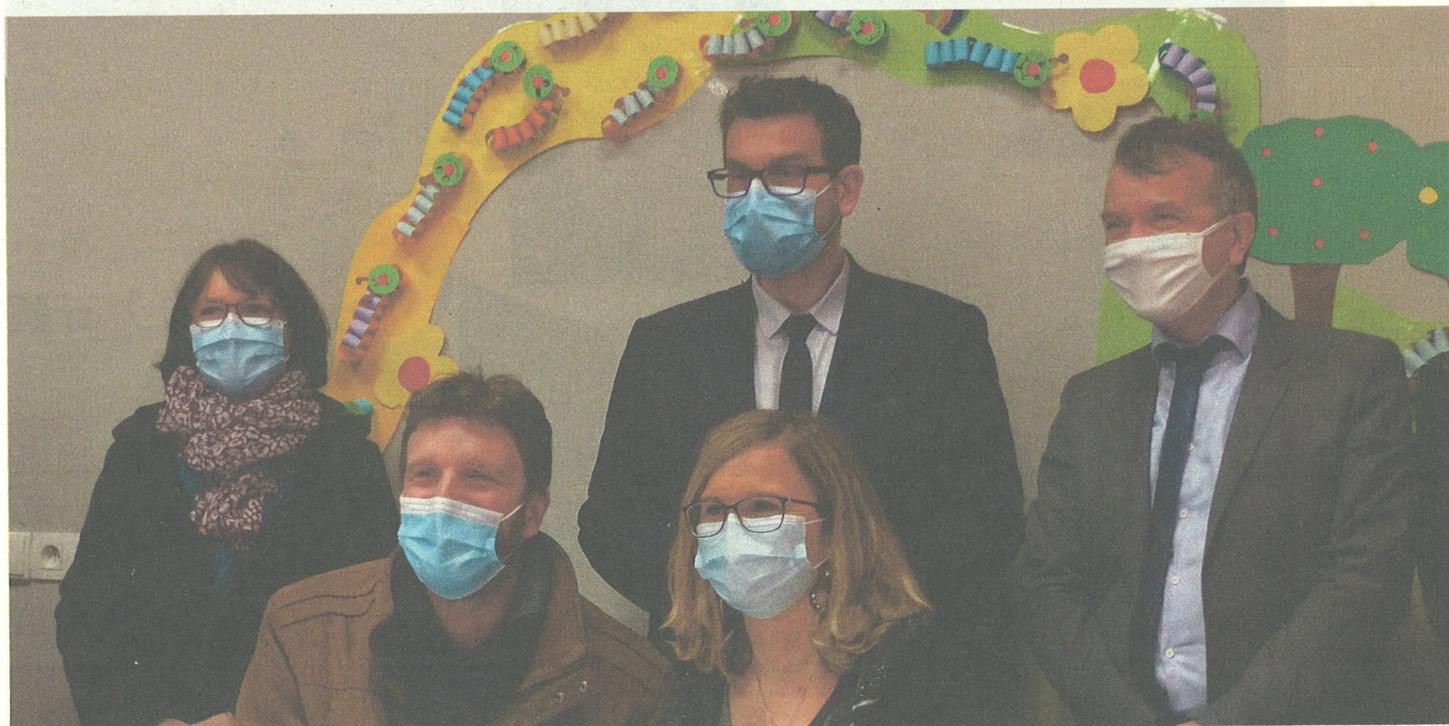


Education : vers un territoire 100% inclusif

VAL D'ADOUR Dans le cadre du PIAL renforcé au titre de l'inclusion scolaire, l'intercommunalité a signé un contrat d'accompagnement des élèves en situation de handicap sur les temps périscolaire.



La convention entre la Communauté de communes et le PIAL, représenté par l'Education nationale, a été signée vendredi 22 janvier dernier à l'école d'Andrest. De gauche à droite : Véronique Thirault, Frédéric Ré, Camille Ferrier (une AESH), Philippe Ducrot et Thierry Aumage.

C'était un moment symbolique afin de sceller et célébrer le premier partenariat du Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) avec la Communauté de communes Adour Madiran (CCAM).

Vendredi 22 janvier dernier, à l'école d'Andrest, les élus communautaires, en compagnie de Thierry Aumage, directeur académique de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées, et Philippe Ducrot, coordonnateur du PIAL du Val d'Adour, ont signé un contrat d'accompagnement individuel des élèves en situation de handicap sur le temps périscolaire. « C'est le fruit d'un long travail et de nombreux échanges depuis plusieurs années avec l'intercommunalité, se félicite Philippe Ducrot, par ailleurs principal adjoint à la cité scolaire Pierre Mendès France de Vic-en-Bigorre. Le PIAL doit répondre à trois enjeux principaux : renforcer la gestion et le suivi des personnels AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) pour s'adapter aux besoins du terrain ; développer la formation des acteurs de l'inclusion ; et construire un suivi global de la scolarité des jeunes en situation de temps handicap en lien avec des partenaires et des structures annexes à l'école ». Dans le Val

d'Adour, 177 élèves ont une reconnaissance pour un handicap, dont 70 sont suivis par un AESH. Cela représente 38 établissements scolaires (de la maternelle au lycée) pour 41 AESH recrutés sur le territoire.

UN ACCORD GAGNANT-GAGNANT

Pour simplifier les choses, cette convention établie avec la CCAM doit permettre de renforcer la dimension et l'action du PIAL sur le territoire. Concrètement, c'est désormais l'intercommunalité qui prend en charge l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le périscolaire. Cela doit garantir aux familles un libre accès aux temps périscolaires. D'autre part, cette prise en charge de la CCAM va permettre à l'Education nationale (qui finançait auparavant l'accompagnement au périscolaire) de réinjecter les moyens sur le temps scolaire mais aussi aux AESH de compléter leur temps de travail et donc améliorer leurs conditions de vie sur le territoire. En contrepartie, la CCAM peut désormais former ses agents territoriaux auprès du PIAL, afin de mieux prendre en charge les jeunes et participer activement au développement de la notion

de territoire inclusif.

« LES ENFANTS QUI COMPTENT »

« C'est un premier partenariat, il y en aura d'autres, promet Frédéric Ré, président de la CCAM. Nous avons toujours axé notre priorité sur l'école et les enfants, c'est notre ADN. L'accès pour ces jeunes en situation de handicap à la garderie, à la cantine, aux activités éducatives, est un droit mais aussi un devoir. L'idée est de tendre vers un territoire 100% inclusif. Les familles ne doivent plus se voir refuser des services, sous prétexte que nous ne sommes pas en mesure d'accueillir leur enfant avec des troubles. » Thierry Aumage s'est également réjoui de ce partenariat, une première nationale : « Ces jeunes portent tout le temps leur handicap, qu'ils soient en classe ou à la cantine. Il faut qu'une personne les accompagne sur tous ces temps. Bravo pour avoir réussi à mettre ça en place. » Prochainement, une convention cadre de ce partenariat devrait être établie afin de servir d'exemple au niveau national pour d'autres territoires. Une preuve du « beau succès des acteurs de l'éducation et de l'inclusion dans le Val d'Adour ».

Clément Beaume